



Berne, le 14 juillet 2010

Destinataires:

- Fédération suisse des écoles privées FSEP
- Ecoles privées préparant à l'examen suisse de maturité (selon liste ci-jointe)

Révision totale de l'ordonnance sur les taxes et indemnités pour l'examen suisse de maturité (RS 413.121): ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci-joint le projet de révision totale de l'ordonnance sur les taxes et indemnités pour l'examen suisse de maturité, ainsi qu'un commentaire. Nous vous invitons à nous faire part de votre avis sur ce projet d'ici au

3 septembre 2010.

Merci d'envoyer votre prise de position par la poste ou par courrier électronique à l'adresse suivante:

Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER
M. Lukas Pfister
Hallwylstrasse 4
3003 Berne
Courriel: lukas.pfister@sbf.admin.ch
Fax: 031 322 78 54
Tél. 031 325 18 56

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Mauro Dell'Ambrogio
Secrétaire d'Etat

Annexes:

- Projet d'ordonnance et commentaire (f, d, i)
- Liste des destinataires de la consultation (f, d, i)